59e ANNEE (6e SÉRIE) N° 38 22 SEPTEMBRE 1949

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr A. ROZIER
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
Directeur

Mgr F.-M. CATHERINET
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Codirecteur

Causerie de l'AMI sur les "Revues"

SOMMAIRE

I. Innocent III et la Réforme de l'Eglise. — II. Giraud et de Gaulle à Alger. — III. Le régime parlementaire anglais. — IV. Le centenaire de Ferdinand Brunetière. — V. Des pères spirituels pour le clergé. — VI. Le Congrès international d'Apologétique de Vich (Espagne). — VII. Textes de S. Cyrille, au bréviaire. — VIII. Applications récentes de l'énergie atomique. — IX. Communisme et catholicisme. — X. La base juridique des persécutions aux deux premiers siècles.

I

Dans la *Revue d'Histoire ecclésiastique*, M. A. Fliche, a donné, au numéro du 1er semestre de 1949, une vigoureuse étude sur *Innocent III et la Réforme de l'Eglise*.

Ce grand pape était arrivé au pouvoir en 1198. Dès son avènement, il ne cacha pas que la Réforme de l'Eglise était, avec la croisade, l'objet essentiel de ses préoccupations.

Quel était donc l'état de l'Eglise, en cette fin du XIIe siècle ? Il était bien loin d'être satisfaisant. On peut parler alors d'un « retour offensif du paganisme ». Sans doute, on n'en était pas revenu à l'effondrement de l'époque antérieure à la Réforme de Grégoire VII. Mais diverses causes avaient amené une déchéance grave des mœurs et de la discipline canonique.

La première de ces causes, cela est à retenir, avait été la croisade et le contact qui en était résulté avec l'Orient, « resté, depuis la chute de l'Empire romain, le pays de la vie facile et fastueuse ». On se demande souvent quelles furent les conséquences des croisades. Parmi elles, il ne faut jamais oublier celle que signale ici M. A. Fliche :

> « Constantinople, que les armées occidentales ont traversée à plusieurs reprises, et les ports de la Syrie ont offert aux chevaliers et aux clercs le plus dégradant spectacle : rien n'y a manqué pour entretenir chez les croisés les faiblesses de la chair aussi bien qu'un amour désordonné de l'opulence et d'autres vices largement étalés dans ces villes orientales. »

La contagion s'était alors propagée dans toutes les villes commerçantes de l'occident. Un luxe malsain, un amour du lucre, une âpreté en affaires, un égoïsme raffiné se répandaient, en même temps que les mœurs se relâchaient dangereusement.

Autre effet des croisades : les épouses laissées en occident ont cédé aux invitations perverses des troubadours et jongleurs. Elles se sont jetées dans ce qu'on appelle « l'amour courtois », qui n'est souvent qu'une forme raffinée du vice et de l'adultère. L'immoralité a donc fait des progrès inquiétants. Romans de chevalerie et fabliaux, traités de morale et sermons, canons des conciles, tout en donne alors la preuve. Les lettres pontificales le confirment en nous mettant sous les yeux des cas particuliers de cette démoralisation.

Naturellement les mœurs cléricales, chez les évêques, les prêtres, les moines, ont ressenti très vite les atteintes de celles du monde ambiant. Le célibat ecclésiastique est mal observé. Le luxe se répand. Le cumul des bénéfices est parfois scandaleux ; l'ivrognerie, l'amour du jeu, de la chasse, des festins, des représentations des mimes et jongleurs, tels sont les traits les plus voyants de cette décadence du clergé.

Innocent III eut le mérite de comprendre qu'il lui fallait arrêter cette décadence. On l'a trop souvent dépeint comme un juriste amoureux de son autorité et ne cherchant qu'à l'étendre, sans laisser la moindre initiative aux pouvoirs locaux, un fanatique de l'absolutisme, si l'on ose dire. Rien n'est plus faux. Et M. A. Fliche, dépouillant avec diligence les documents de ce pontificat : bulles, lettres, et décisions de toute nature, déclare que c'est tout le contraire qui est vrai :

> « A certains égards, écrit-il, Innocent III a, au contraire, réagi contre la tendance des pontificats précédents ; pour assurer le succès de la réforme morale qui lui tient à cœur, il cherchera à rétablir l'équilibre entre le pouvoir pontifical et les autorités locales, qu'il entend associer à l'œuvre de salut, en leur donnant le sens de leurs responsabilités propres et en leur laissant le soin de régler par elles-mêmes les affaires, pour lesquelles l'intervention romaine ne paraissait pas indispensable. »

Sans doute, la centralisation de l'Eglise était très avancée. Elle avait eu pour cause la nécessité pour les fidèles et les prêtres de recourir à une autorité supérieure contre la tyrannie de certains évêques indignes. Depuis la réforme de Grégoire VII, les évêques ont pris l'habitude eux-mêmes de recourir à Rome pour les moindres problèmes. Les prêtres délinquants se sont avisés aussi que l'appel à Rome était bien commode pour échapper, au moins pour un temps, aux foudres épiscopales. On a donc usé et abusé du recours à Rome, tantôt par excès de timidité, tantôt par habileté procédurière, tantôt par ignorance ou crainte des responsabilités. Innocent III, loin de profiter de cette sorte de démission spontanée des évêques, ne cesse de leur rappeler que si le pape possède le pouvoir suprême dans l'Eglise, il leur appartient à eux de régir la portion du troupeau du Christ qui leur est confiée. Il va donc réglementer strictement les appels en cour de Rome

et, par là même, il manifestera une tendance très nette à la décentralisation. M. A. Fliche en donne des preuves concluantes.

Nous ne ferons qu'indiquer les divers aspects de l'action réformatrice d'Innocent III. Cette action s'exerce d'abord à Rome même, sur la Curie, où déjà existaient de graves désordres : vénalité, fabrication de fausses bulles, etc. La réforme de l'épiscopat est ensuite la préoccupation majeure du pape. Il ne touche pas aux élections par les chapitres, mais il se réserve le droit de confirmation, de surveillance, de déposition, de transfert. Il s'applique par ailleurs à la réforme des mœurs dans le clergé inférieur. Les canons des conciles particuliers, et notamment de celui de Paris, en 1212 ou 1213, sous la direction du légat Robert de Courçon, sont particulièrement éloquents sur ce point. On y trouve, par les interdictions et les anathèmes qui y sont formulés, un tableau très vivant des abus les plus graves dont souffrait le clergé du temps. Les laïques ne sont pas oubliés toutefois, et les règles du mariage chrétien sont remises en vigueur, même lorsqu'il s'agit des plus grands princes. Des mesures importantes sont édictées contre l'usure et les usuriers.

Enfin, la réforme monastique est aussi au premier plan des sollicitudes pontificales.

A noter cependant ceci. Dans notre dernière Causerie, nous citions la réponse fort spirituelle et fort sensée d'un trappiste américain à Célestin VI — *alias* G. Papini. Ce romancier estime que les moines contemplatifs devraient quitter leurs monastères pour prêcher l'Evangile aux infidèles qui pullulent en plein pays chrétien, de nos jours. Or, d'après M. A. Fliche, Innocent III eut une idée analogue : il aurait voulu que les cisterciens quittent leurs cloîtres, pour exercer l'apostolat au dehors :

« Tout en se préoccupant de ramener les ordres religieux à une observation plus stricte de la règle, écrit-il, il a songé pour certains d'entre eux, à étendre leur action au-delà des limites du cloître, soit en leur proposant de soulager la misère, soit en les associant à l'œuvre de prédication devenue plus urgente par suite des progrès de l'hérésie. »

Fort heureusement, ces projets n'eurent pas de suite. Les contemplatifs, les cisterciens surtout, un peu surpris par les invitations pontificales, demandèrent à un chapitre général, réuni à Citeaux, en 1213, de concilier les prescriptions du pape avec les traditions de leur ordre. Dans l'intervalle, la Providence fit naître de nouveaux ordres répondant aux désirs du pape : dominicains ou prêcheurs, franciscains qui, eux aussi, s'adonneront à la prédication, trinitaires, qui auront pour but la rédemption des captifs.

En conclusion, M. A. Fliche résume les décisions du IV^e Concile de Latran, en 1215, et montre que ces décisions sont la confirmation de toute l'action réformatrice du grand pape, au cours des 18 ans de son pontificat.

Nous retiendrons ce jugement final :

« ... le pontife, que l'on a trop souvent représenté comme exclusivement absorbé par la poursuite des intérêts temporels de l'Eglise, a vigoureusement réagi contre les vices de son temps, en s'attaquant résolument à l'argent et à la facilité, source de ces désordres moraux, qu'il a combattus avec une ardeur qui ne s'est pas un instant relâchée. On a écrit que saint François d'Assise avait sauvé l'Eglise [1]. Il y a sans doute contribué, mais ce serait une erreur de croire qu'Innocent III, pape réformateur et disciple de saint Bernard, ne l'ait pas, lui aussi, en l'entraînant vers la science et la pauvreté, orientée dans les voies du salut. »

II

Dans la *Revue de Paris* de juillet 1949, M. Jacques Lemaigre - Dubreuil, dont on verra tout à l'heure le rôle dans les événements de la libération, intitule un article : *Giraud et de Gaulle à Alger*.

Disons - le nettement d'abord : c'est sans aucune joie que nous abordons un tel sujet. Les historiens de l'avenir, qui auront à parler de tout cela, auront du moins plus de facilité que nous pour demeurer impartiaux. Mais il y a quelque chose d'attristant en tout ce qui rappelle et souligne les divisions qui ont existé entre les meilleurs Français de notre temps. Que d'anathèmes réciproques, que de condamnations, que d'affirmations auxquelles s'opposent aussitôt démentis et protestations, alors qu'il était, semble-t-il, si simple de chercher à se comprendre, à se tenir pour complémentaires les uns des autres et non hostiles puisque l'on ne voulait sincèrement, de part et d'autre, que le bien du pays.

Bref, venons-en au témoignage de M. J. Lemaigre-Dubreuil. Pour le comprendre, il faut faire état avant tout des *Mémoires* du général Giraud, publiés d'abord dans le *Figaro*, puis en volume. Le texte de ces *Mémoires*, si intéressant qu'il soit, est malheureusement assorti, dans le *Figaro*, de critiques et contradictions à peu près quotidiennes, provenant de personnages mis en cause. Cependant, tous ceux qui les ont lus seront de l'avis de Pierre Audiat quand il écrit, dans la *Revue de Paris* (juillet 1949), qu'« ils respirent, comme on dit, l'honnêteté, la sincérité, la franchise d'un soldat qui sait mal farder la vérité. » Ils avoueront aussi qu'il y circule « un esprit d'humilité » peu ordinaire.

« Dix fois, écrit P. Audiat, il consigne des réflexions dans le goût de celle-ci : « Sur le plan politique, j'ai été d'une incompétence, d'une maladresse, et d'une faiblesse inconcevables. » Chacun son métier, les vaches seront bien gardées. »

Giraud ne se pique d'aucune infaillibilité, du moins en politique. Mais peut-on, en toute justice, lui reprocher d'avoir sacrifié, par incapacité politique, les intérêts du pays aux calculs impérialistes des Américains ? C'est le grand reproche qui lui a été fait, du côté gaulliste. M. Lemaigre - Dubreuil essaie de nous dire ce qu'il faut penser de cette accusation invraisemblable.

Un *Groupe de Cinq* hommes, résidant en Afrique du nord, furent les premiers à négocier avec les Américains, pour préciser les conditions d'un retour de la France aux côtés des Alliés. Ces Cinq étaient MM. Tarbé de Saint-Hardouin, Jean Rigault, colonel Van Hecke, Henri d'Astier de la Vigerie, Jacques Lemaigre-Dubreuil. Leur conseiller militaire était le colonel Jousse.

Leur premier soin, *dès la fin de 1940*, fut

— de définir les conditions politiques d'un accord qui permettrait éventuellement à l'Afrique de recevoir un appui extérieur ;

[1] Cette affirmation est de P. Sabatier, dans *Etudes inédites sur saint François d'Assise*, Paris, 1932, p. 13-14.

— de déterminer les conditions matérielles de cet accord (intervention, livraisons, concours de spécialistes, etc) ;

— de rechercher les appuis nécessaires dans les cadres de l'Administration, de l'Armée et de la Police ;

— de trouver une solution au problème du commandement posé par ce projet.

Ils s'adressèrent au conseiller d'ambassade américain Robert Murphy. Les pourparlers initiaux durèrent jusqu'au début de 1942. Les Américains, d'abord réticents, et n'étant pas encore en guerre, prirent ensuite très au sérieux les possibilités qui s'offraient, mais demandèrent la garantie d'un grand chef militaire.

Weygand, pressenti, refusa, fut rappelé d'Afrique, arrêté par les Allemands. Survint alors la nouvelle de l'évasion de Giraud. Immédiatement, les Cinq décident de s'adresser à lui. Lemaigre-Dubreuil vint le trouver à Lyon, le 19 mai 1942. Giraud était animé d'un espoir prodigieux et s'était fait un plan très vaste pour la libération de la France et la défaite de l'Allemagne. Mais il renvoyait l'action au printemps 1943. Lemaigre - Dubreuil lui parla des négociations engagées avec les Américains, dont les plans étaient tout autres. Après réflexion, Giraud accepta de se rallier aux projets des Américains. Ceux-ci avertis par Lemaigre - Dubreuil, donnèrent leur adhésion à la coopération de Giraud.

En tout cela, il n'est pas question de de Gaulle. Pourquoi ? Parce que, nous dit-on, l'armée française et la marine surtout gardaient un souvenir doulou reux des événements de Mers-el-Kébir, de Dakar et de Syrie. Les Anglais eux-mêmes — Churchill en tête — étaient opposés à toute intervention de de Gaulle.

Le général Giraud se trouvait donc ainsi investi de responsabilités immenses. Mais il lui manquait certaines données essentielles pour résoudre les problèmes posés devant les Alliés.

Il posait en principe : 1° que l'opération de débarquement en Algérie devait être suivie immédiatement du débarquement en Provence ; 2° qu'il serait seul le maître de la date de l'intervention ; 3° qu'il aurait le commandement en chef non seulement des forces françaises, mais aussi des forces américaines. Or, les Américains n'acceptaient aucun de ces trois points : de là, des malentendus persistants, entre eux et Giraud. L'Amérique n'était pas prête. Elle hésitait entre le théâtre du Pacifique et celui d'Europe. Ce ne fut que le 24 juillet 1942, que l'état - major américain sur l'ordre de Roosevelt, s'attela définitivement au plan « Torch », celui d'un débarquement en Afrique du nord.

Entre Giraud et les Américains, le *Groupe des Cinq*, conscient des divergences de vues, mais craignant une rupture, s'efforçait de « minimiser en quelque sorte les différences qui séparaient ses vues de celles de nos Alliés ». On évitait de le heurter, de l'informer trop clairement des intentions des Alliés, dans l'espoir qu'une fois qu'on l'aurait en Afrique, tout s'éclaircirait et s'arrangerait.

Les Alliés avaient gardé mauvais souvenir de l'échec essuyé à Dakar. Ils l'attribuaient aux indiscrétions gaullistes :

« Les Anglais, écrit Eisenhower, dans son livre récent : *Croisade en Europe*, p. 110, restaient persuadés que cet échec était dû à des fuites qui s'étaient produites au quartier général du général de Gaulle à Londres. C'est sans doute en raison de cette expérience décevante que nos Gouvernements nous ordonnèrent de ne jamais communiquer, sous aucun prétexte, le moindre renseignement sur l'expédition au général de Gaulle. »

Malheureusement, cette discrétion s'étendit au « Groupe des Cinq » et au général Giraud. Une conférence secrète avait été tenue à Cherchell, le 22 octobre 1942. Les projets américains y furent maintenus dans la pénombre. Giraud, averti dès le lendemain, en fut déconcerté. Cependant, le 27 octobre, il rédigea une longue note, intitulée : « Accord de principe ». Il y développait ses propres idées, qui n'étaient plus du tout en harmonie avec les événements. Cet *accord de principe*, apporté à Alger, par Lemaigre-Dubreuil, le 31 octobre, se heurtait à la nouvelle que le débarquement à Alger était fixé dans la nuit du 7 au 8 novembre. Lemaigre-Dubreuil protesta aussitôt par lettre à Murphy. Celui-ci acceptait — le 2 novembre 1942 — de signer, au nom de Roosevelt, trois lettres constituant « l'accord Giraud-Murphy », et consacrant explicitement la reconnaissance de la France *comme allié pleinement souverain :*

« ...Je suis en mesure, y lisait-on, de vous assurer que la restauration de la France, en sa pleine indépendance, dans toute l'étendue et dans toute la grandeur qu'elle possédait avant la guerre, aussi bien en Europe qu'outre-mer, est l'un des buts de guerre des Nations-Unies. Il est bien entendu que la souveraineté française devra être rétablie aussitôt que possible sur tous les territoires, métropolitains et coloniaux, sur lesquels flottait, en 1939, le drapeau français. »

Sans retard, Lemaigre - Dubreuil vient chercher Giraud à Marseille. Giraud décide de gagner Alger, mais en passant par Gibraltar, pour mettre au point la grosse question du commandement en chef, qui l'intéresse au plus haut degré. Ce détour par Gibraltar va avoir de graves conséquences. Giraud s'y trouve, en effet, encore retenu alors que l'opération s'engageait à Alger où Giraud n'arrive que le 9 novembre. L'amiral Darlan est déjà entré en scène. « La confusion est à son comble ». Giraud est très déçu. Il lui répugne d'entrer dans un jeu qu'il n'a pas mis en branle. Il a gardé ses plans, sans vouloir admettre qu'ils fussent alors irréalisables, ne fût-ce que parce qu'ils contrariaient ceux des Alliés. Giraud voudrait alors au moins se retrouver au milieu des soldats français, prendre la direction de la lutte, du côté français.

« Mais, arrivé à Alger avec deux jours de retard, alors que tout est consommé, il s'égare dans le grouillement des intrigues, la levée des ambitions, le heurt des amours-propres. »

Ses pairs l'ignorent, son autorité est contestée ; Noguès refuse de lui serrer la main, furieux de n'avoir pas été mis au courant ; les chefs africains restent fidèles à l'autorité du gouvernement de Vichy. Giraud prend figure d'accusé et fait son *mea culpa*. Il va jusqu'à vouloir se mettre à la tête d'un bataillon de volontaires pour se racheter !

Le 10 novembre, le général américain Clark lui offre, avec Murphy, le commandement des forces française et la direction politique totale. S'il accepte, Clark fera arrêter Darlan et tout sera dit. « Giraud ne répond pas... hésite... » Les Américains interprétèrent son attitude comme un refus.

« Sans aucun doute, note M. Lemaigre-Dubreuil, Giraud commit là une erreur grave, une erreur même tragique. »

Les Américains, en gens pratiques et pressés d'aboutir, se tournent en effet vers Darlan. On assiste alors à un revirement, à un assaut des ralliés de la dernière heure contre les militaires qui ont favorisé le débarquement : Béthouart, Mast, Monsabert, Baryl, Jousse. Les amis de Giraud se cramponnent à lui, veulent lui conserver à tout prix l'autorité. Mais il se limite à ce qu'il avait toujours désiré, le commandement militaire en chef. Darlan reste le maître de la situation. Les « accords Giraud-Murphy » deviennent caducs par le fait même. A leur place, on voit apparaître des « accords Darlan-Clark », qui ressemblent à une convention d'armistice, entre adversaires de la veille et non à une alliance d'égal à égal. Il n'est plus question de prêt et bail ni de rééquipement méthodique de l'armée.

Cette situation désavantageuse pour la France dure jusqu'au 24 décembre 1942, où Darlan est assassiné. Giraud est nommé commandant en chef, civil et militaire, par le Conseil d'Empire. Cette fois il est placé à la tête du pouvoir. Malheureusement, il éprouve une phobie que M. Lemaigre-Dubreuil n'hésite pas à appeler « quelque peu naïve et superstitieuse », que du reste il proclame lui-même sans mystère, pour la politique. Il s'enferme dans ses attributions militaires, il laisse en suspens les choses politiques jusqu'à la fin de la guerre. Il s'en tient, sans le dire, à la légalité de Vichy, il se refuse à toucher aux mesures prises par ce gouvernement depuis trois ans. Il n'insiste pas tout de suite auprès des Alliés pour assurer à la France le rôle qui lui revient dans la lutte commune, avec les avantages que cette participation comporte. Ce n'est que sur les instances de Lemaigre-Dubreuil qu'il signe avec Roosevelt le *Memorandum d'Anfa*, en date du 24 janvier 1943. Par ce *Memorandum* très important et dont M. Lemaigre-Dubreuil donne le texte intégral, les « accords Giraud-Murphy », dont il a été parlé plus haut sont remis en vigueur. Mais on trouve le passage suivant, qui définit bien la position d'attente du général Giraud :

« La nation et le peuple français ayant seuls qualité pour fixer leur représentation et désigner leur gouvernement, la Métropole française se trouvant actuellement dans l'impossibilité de se prononcer librement, la France ne possède, de ce fait, plus de gouvernement. Dans l'intérêt du peuple français, pour la sauvegarde de son passé, de son présent et de son avenir, le Gouvernement des Etats-Unis et le Gouvernement de la Grande-Bretagne reconnaissent au commandant en chef français siégeant à Alger, le droit et le devoir de préserver sur le plan militaire, économique, financier et moral, tous les intérêts français. Ils s'engagent à l'y aider par tous les moyens en leur pouvoir, jusqu'au jour où, en toute liberté, le peuple et la nation française auront pu désigner leur gouvernement régulier. »

Si l'on examine de près ce texte, on y reconnaît un grand esprit de légalité, l'absence totale de prétention révolutionnaire, la volonté de laisser à la France toutes les décisions concernant son avenir. Il est absurde, après cela, de prétendre que le général Giraud a « tout cédé aux Américains ».

Ce serait plutôt aux Anglais qu'il aurait cédé plus qu'il n'était utile. Il signe en effet avec Churchill un accord où il accepte de s'associer « avec le mouvement de libération maintenant établi en A. E. F. et A. O. F. » Cela veut dire qu'il accepte de n'être plus que le commandant en chef du *mouvement établi en Afrique du Nord*, et qu'il admet une sorte d'égalité entre lui-même et le général de Gaulle, chef du Comité de Londres.

La suite est bien connue. Le général de Gaulle n'a pas les scrupules de Giraud. Il admet que le gouvernement dont il va devenir le chef est parfaitement régulier, qu'il n'a nul besoin de l'investiture de la nation, qu'il est à la fois le droit et le fait. Il ne lui plaît aucunement de reconnaître les « accords Giraud-Murphy », ni le « Memorandum d'Anfa ». Giraud de son côté, toujours dédaigneux de la politique, ne défend pas son œuvre dans ce domaine. On affecte de ne vouloir connaître que les « accords Darlan-Clark ». Il n'en est que plus aisé pour de Gaulle de proclamer que les intérêts français n'ont pas été sauvegardés. De fait, lorsque, pour la première fois, le 31 mai 1943, le Comité national réunissant, à Alger, le général Giraud et le général de Gaulle, tient séance, la première décision prise est la suivante :

« La déclaration de constitution du nouveau Comité doit comporter l'affirmation de principe de la souveraineté française intégrale, ce qui entraîne la dénonciation de l'accord Darlan-Clark et l'ouverture immédiate de négociations avec nos alliés. »

En acceptant un tel texte, le général Giraud admettait implicitement qu'il n'avait pas suffisamment exprimé par les accords Giraud-Murphy et par le *Memorandum* d'Anfa, la nullité définitive des accords Darlan-Clark. Il tombait ainsi dans le piège ouvert sous ses pas par les amis du général de Gaulle, désavouait ses propres amis, reconnaissait qu'il avait mal défendu les intérêts de la France, par incapacité politique. Il allait se voir bientôt éliminé du Comité national de gouvernement d'Alger, enfermé dans ses attributions militaires, puis selon le mot de Pierre Audiat, « laminé par l'impitoyable machine politique ». Comme le dit le même critique : « Il eût signé, les yeux fermés, sa condamnation, pour peu qu'on la lui eût présentée avec habileté ; on se contenta de lui faire signer sa propre élimination du Comité d'Alger ». Un peu plus tard, il sera privé même de ce commandement militaire, à quoi il avait tout subordonné dans sa pensée ! » Il ne s'aperçut qu'il avait été joué qu'une fois la comédie terminée [2]. »

Le général Giraud est considéré par tous comme un grand cœur. Il ne semble pas avoir été, de son propre aveu, taillé pour les luttes politiques !

III

Dans la Causerie du 6 janvier 1949, parlant de Montesquieu, nous signalions ce trait assez remarquable que nous lui attribuons couramment : la gloire d'avoir découvert dans le régime parlementaire anglais le principe sacrosaint de la *séparation des pouvoirs*, alors que les Anglais, eux, estiment, que le grand écrivain s'est complètement mépris sur la réalité du parlementarisme britannique. Cette vue se trouve confirmée par un curieux article de M. Herbert Morrison, Lord-Président du Conseil, dans *Hommes et Mondes* de juillet 1949, sous le titre : *Comment se gouvernent les Anglais*. M. Morrison rappelle d'abord ce que sont les fonctions d'un

[2] Cette appréciation est encore de Pierre Audiat dans *Revue de Paris*, de juillet 1949, p. 164.

Lord-Président du Conseil, dans la terminologie anglaise : il est le *leader* de la Chambre des Communes, c'est-à-dire celui qui « commande la liaison entre la Chambre et le gouvernement ». Malgré son titre de « Président du Conseil », il ne faut pas du tout le confondre avec le premier Ministre qui est actuellement M. Attlee. Il y a de même, dans le cabinet anglais, un ministre qui assure la liaison avec la Chambre des Lords, et qui porte le titre de Lord du Sceau Privé, — actuellement Lord Addison.

M. Morrison fait l'éloge des « anachronismes » apparents dans les usages et les costumes, à la Chambre des Communes : la perruque et la robe de M. le *Speaker* — président de cette Chambre — les révérences, les courtoisies entre députés adverses, etc. Il estime que tout cela maintient le respect, qu'il faut « un peu de magie dans le gouvernement », selon un mot de Walter Bagehot.

Il défend aussi l'existence de la Chambre des Lords, pour cette raison qu'elle contient 100 à 150 personnes du premier mérite, sortant de la Chambre des Communes et qui doivent la pairie à leurs services publics.

Chose plus curieuse encore, il trouve très utile que la Chambre des Communes soit si exiguë qu'il n'y ait pas de place assise pour tous les députés. Il vaut mieux qu'on ait toujours l'impression d'un auditoire serré, dense, et, dans les grands jours, faisant craquer les murs de la salle : c'est plus intime, plus émouvant, plus direct, plus efficace !

Mais voici le passage à souligner, au sujet de Montesquieu :

« J'en arrive à l'incompréhension célèbre du système parlementaire britannique par le grand Français Montesquieu, admirateur pourtant de notre constitution. Dans l'*Esprit des Lois*, il expose la fameuse séparation des pouvoirs — le législatif, l'exécutif et le judiciaire, — qu'il croit avoir trouvée en Angleterre. Il n'y a jamais eu, en Angleterre, cette démarcation rigoureuse entre le législatif et l'exécutif que décrit Montesquieu. Ce que Montesquieu n'a pas vu, c'est que notre système, déjà à cette époque, et aujourd'hui davantage encore, est fondé sur l'association étroite de l'exécutif et du législatif. Le législatif n'est qu'une des fonctions du Parlement. Il se peut que ce ne soit pas la principale. »

M. Morrison fait alors un rapide historique du régime parlementaire anglais : au début, c'est la Cour du Roi, avec ses barons et les députés de ses communes. Cette Cour légifère, juge, exécute ! Le législatif compte pour très peu, dans la vie du Parlement. Le Cabinet institué pour pratiquer le pouvoir exécutif, ne pouvait subsister sans l'assentiment d'une majorité dans les deux Chambres. De là, à faire du Cabinet une simple émanation des Chambres et des partis majoritaires, il n'y avait qu'un pas.

« Le Cabinet, remarque M. Morrison, n'est, en fait, qu'un Comité. Il tire ses membres du Parlement ; il rend ses comptes au Parlement ; il s'inspire du Parlement ; il peut être chassé par le Parlement. En dernier ressort, quand il croit que l'intérêt public le commande, il doit suivre son inspiration ou démissionner, s'il se trouve en minorité dans la Chambre. Mais le Parlement a toujours le dernier mot. »

Seulement, en Angleterre, contrairement à ce qui se passe en France, on n'a jamais peur de recourir à la dissolution du Parlement et de faire appel au pays, par les élections.

La fonction principale du Parlement n'est ni de légiférer, ni d'administrer, mais de contrôler, de *critiquer*.

Mais gardons-nous de croire que cette fonction soit réservée à l'*opposition*. En Angleterre, elle joue un rôle reconnu et, pourrait-on dire, officiel, à tel point que le *leader* de cette opposition se nomme « leader de l'opposition de Sa Majesté » et touche un traitement de 2.000 livres, équivalant à deux millions de francs. Cette opposition est puissante, car il n'y a guère que deux partis en Angleterre, au lieu de ce pullulement néfaste de petits partis que nous avons en France ; et, en face du Cabinet en exercice, l'opposition a toujours sur pied un Cabinet secret, qu'on appelle *Shadow Cabinet* — Cabinet des Ombres ou mieux « Ombre de cabinet » — qui délibère régulièrement quoiqu'en secret, sur les affaires d'Etat et qui est toujours prêt à prendre « les leviers du pouvoir », si les circonstances l'exigent.

Comme on le voit, l'opposition a une fonction de premier ordre. Mais elle n'a pas le monopole de la critique. La majorité ne cesse de faire aussi ses remarques et ses critiques au gouvernement, en entrant dans les plus humbles détails : changement de fonctionnaires, mesures ou décisions discutables, etc.

Pour conclure, M. Herbert Morrison nous dit sa foi profonde dans l'avenir du régime parlementaire en Angleterre. Il ne le trouve nullement en décadence, bien au contraire. Ecoutons-le :

« J'affirme, pour conclure, ma foi dans l'avenir de la démocratie parlementaire britannique. Il n'y a pas de doute qu'elle est plus fermement établie que jamais. La guerre a prouvé sa force, sa vitalité. Sous les bombardements, le Parlement a poursuivi son œuvre. L'échec total des partis totalitaires, qu'ils fussent de droite ou de gauche, a prouvé à l'évidence la solide confiance du peuple britannique dans son sytème parlementaire. Edmond Burke a dit : « Le gouvernement est une invention de la sagesse humaine, pour pourvoir aux besoins humains. C'est le droit des hommes que cette sagesse pourvoie à leurs besoins. » A ce point de vue, la démocratie parlementaire britannique, selon moi, peut passer l'examen. »

Nous aurions peut-être quelques leçons à prendre, nous, Français, auprès de cette aïeule !

IV

M. Victor Giraud, à qui ses quatre-vingt-un ans n'ont rien enlevé de sa finesse, de sa vigueur, de son activité, évoque la mémoire du grand lutteur que fut Ferdinand Brunetière, dont la *Revue. des deux Mondes*, qu'il dirigea si brillamment, se devait de célébrer le centenaire (n° du 1er juillet).

« Un petit homme maigre et pâle, aux yeux dominateurs derrière les vitres du lorgnon, à la voix grave et retentissante, à la parole martelée, fortement enchaînée, coupante et puissamment persuasive. »

Tel était Brunetière, à vingt-cinq ans, tel il demeura. S'il était né à Toulon, où son père était contrôleur des services de la marine, Brunetière était « de pure origine vendéenne et un peu poitevine ». Le père était indifférent en matière religieuse, d'esprit positif, d'humeur autoritaire. La mère, très pieuse, fine et tendre, musicienne, de goûts poétiques et littéraires.

Ferdinand fut un brillant élève à Marseille, et tout jeune, se révéla grand dévoreur de livres, doué d'une mémoire infaillible, très épris de littérature et de philosophie. Le lycée n'eut pas beaucoup de

peine à le détacher de sa religion. Il connaissait moins bien, dira-t-il, le christianisme que le bouddhisme ! Il fut envoûté par l'évolutionnisme de Darwin et le positivisme de Comte.

Mais la vie est une grande éducatrice, pour ceux qui savent réfléchir, comparer, comprendre, pour ceux qui cherchent sincèrement leur voie. Brunetière, après les griseries de la jeunesse, devient lui-même. C'est un esprit d'ordre, de clarté, que tout ce qui est humain, beau, bienfaisant et vrai attire et passionne. Dans la foule des livres qu'il lit et médite, il fait, consciemment ou non, son choix. Il a vite ses préférences, il a ses héros, ses modèles. Pourquoi ? C'est le mystère de tout être ici-bas.

Au premier rang des admirations de Brunetière, voici que s'installe le plus grand artiste en prose que possède la langue française : Bossuet. Pourquoi cette prédilection de Brunetière pour Bossuet ? Est-ce le maître du verbe, est-ce le puissant et mâle raisonneur, est-ce l'homme aux grandes vues d'ensemble, aux connaissances si vastes et si puissamment ordonnées et celui en qui l'on entend tous les Pères et qui semble résumer tout ce qui a été pensé et dit de bon et de juste, qui séduit secrètement l'incrédule jeune homme ? Le fait certain, c'est que Brunetière, un instant tenté par l'individualisme, qui est essentiellement anarchie, se fait, à l'école de Bossuet, le champion de la tradition, de « l'ordre français ». Très préoccupé de questions sociales, il arrivera très vite à cette « équation fondamentale », qu'il formulera plus tard : *La question sociale est une question morale, et la question morale est une question religieuse.*

A vrai dire, il ne se contente pas de réfléchir et de méditer : il écrit, il publie, ses articles sont des actes. « Il se fait, à la rencontre, historien, moraliste, esthéticien, philosophe. »

« Puissamment construits, écrits d'une langue vigoureuse, précise, un peu oratoire, ses articles ne tardèrent pas à se faire remarquer et à lui composer, dans la critique de l'époque, une physionomie fort originale. »

Or, dès le principe ou presque, il se dresse contre le *naturalisme* triomphant, contre Zola, notamment. Le voici nommé, en 1886, à 37 ans, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, où il avait deux fois échoué, étant étudiant ! L'auditoire est difficile, prévenu, exigeant. Mais il le domine très vite par la supériorité de sa conscience, de sa science, de son talent. Il *essaie* sur cet auditoire, ses idées à lui : en particulier cette théorie de l' « évolution des genres », qu'il croyait essentielle pour comprendre l'histoire de la littérature.

Bientôt, Brunetière entre à l'Académie, devient directeur de la *Revue des Deux-Mondes* — en 1893 — assume des cours à la Sorbonne, des conférences à l'Odéon. « En 1894, dit Georges Sorel, il était le guide incontesté de la pensée contemporaine. »

Taine et Renan viennent de mourir. Il leur succède. En novembre 1894, il part pour Rome. Sa « visite au Vatican », est un événement qu'il raconte dans la *Revue* dont il est le directeur, et son article a un retentissement immense. On l'interprète, en certains milieux, comme une attaque contre « la science », alors qu'il ne visait que « le scientisme » ce qui était bien différent. On alla jusqu'à organiser un banquet, pour la défense de la science menacée ! Mais avec l'humeur combative de Brunetière, de telles attaques ne pouvaient que l'engager non seulement à persévérer dans son être, mais même à aggraver son cas. Il va donc accentuer l'expression de ses convictions nouvelles. Il devient alors l'orateur des *Discours de combat.*

Il mit cinq ans à traverser les dernières étapes avant son adhésion complète au catholicisme. Dans une phrase il dit de Bossuet : « ayant traversé, *comme les autres, les angoisses du doute, et sué, dans le secret de ses méditations, l'agonie du désespoir.* », mais il y a toute chance qu'il n'y parle que de lui-même. C'est pour mettre fin à cette agonie, qu'il se réfugie dans le port de la foi. Enfin, le 28 février 1900, dans une réunion intime, qui suivit une conférence donnée à Besançon sur « *Ce que l'on apprend à l'école de Bossuet* », très simplement, très discrètement, il déclarait que les difficultés de croire avaient cessé pour lui :

« Et Messieurs, disait-il, puisque j'ai l'honneur de me retrouver une fois de plus au milieu de vous, je suis heureux et il m'est doux que, d'une évolution commencée à Besançon, voilà tantôt quatre ans, ce soit à Besançon que j'aie trouvé le terme. »

Durant tout ce temps, il ne relâchait rien de sa prodigieuse activité : articles, volumes, cours, conférences, discours, correspondance immense, il suffisait à tout. Il était de ceux qui pensent qu'on aura toute l'éternité pour se reposer. Il s'usa cependant bien vite et mourut, le 9 décembre 1906, à 57 ans, laissant en plein chantier, trois grandes œuvres qu'il ne put achever.

Il est un peu oublié maintenant, et cet oubli est injuste. Il fut l'une des grandes intelligences françaises de la fin du XIXe siècle.

V

Dans son numéro du 4 juin 1949, la *Civiltà cattolica* a publié un fort intéressant article du P. R. Lombardi, sous ce titre « *Les Pères spirituels du clergé* ». Le R. P. se défend de vouloir innover, il se borne à proposer ses idées, à les soumettre à la réflexion et aux discussions du clergé italien. Il ne parle, en effet, que du cas de l'Italie, mais, semble-t-il, bien des traits du tableau qu'il brosse de la situation du clergé italien sont applicables aux clergés des autres pays.

Il existe, en ce moment, une sorte de malaise, indiquant un besoin profond des cœurs : le besoin de rénovation des âmes, de restauration puissante de la vie intérieure chrétienne. Et il va de soi que c'est dans le clergé que doit prendre naissance ce mouvement si désirable et si salutaire.

« Quiconque approche le clergé italien, écrit l'auteur, et la jeunesse qui se prépare au service des autels, recueille sûrement l'impression qu'il y a partout de très belles énergies : il y a tant de prêtres vraiment bons et zélés ; et spécialement parmi les jeunes, il en est un bon nombre qui aspirent sincèrement à la perfection. »

Fait incontestable qu'il ne faut jamais oublier ; et pourtant, ce même clergé — surtout le clergé séculier — se sent en général « un peu isolé, plutôt désorienté et souvent découragé ». Et il ne trouve pas facilement à qui s'adresser pour demander conseil et secours pour se guider.

« Il n'est pas rare que le prêtre d'aujourd'hui se sente comme loin des fidèles ; de ceux des classes supérieures, peut-être parce qu'il diffère d'eux par l'origine et l'édu-

cation ; mais aussi de ceux qui appartiennent aux classes inférieures, que l'on a montés contre lui au moyen d'une propagande perverse. »

C'est pourquoi, le jeune prêtre, sortant du séminaire, a parfois l'impression que l'enseignement qu'il a reçu est trop loin de la vie réelle.

« Il se sent un peu dépaysé, presque incapable de réaliser — tout en restant homme de Dieu, — une véritable fusion des cœurs avec beaucoup de ceux qui devraient cependant devenir ses fils spirituels. »

On voit le danger de cet état d'esprit : lassitude, amertume secrète, dégoût, sentiment d'impuissance, tentation de se laisser vivre, dégénérant aisément en abandons plus ou moins graves, et finalement en chutes parfois mortelles et même en apostasies !

Sans doute, les prêtres pratiquent l'entre-aide fraternelle. La confession est d'un précieux secours pour tous. Mais quelque chose manquerait : une direction morale, religieuse, doctrinale, mystique même.

« A certains moment, on aurait envie de considérer cette lacune comme la déficience la plus regrettable de l'Eglise en Italie. »

Triple isolement : des fidèles, qui ne comprennent plus le prêtre : — des supérieurs, avec lesquels on n'a que des rapports administratifs, c'est-à-dire bureaucratiques, — enfin des directeurs spirituels, que l'on ne trouverait nulle part !

Et cela est douloureux, dit le R. P., surtout pour les jeunes :

« Où trouver conseil ? A qui confier les premiers doutes du confessionnal, les premières amertumes du ministère, les tentations nouvelles, les difficultés locales, les enthousiasmes trop prompts à se refroidir, les fréquents découragements, la mélancolie de la solitude ? »

Telle est la question à résoudre. Et le P. Lombardi propose sa solution à lui. Pour nous, prêtres français, qui connaissons depuis longtemps les immenses bienfaits des *récollections mensuelles*, nous allons trouver dans ses suggestions de nouvelles raisons d'apprécier et de développer, s'il se peut, cette heureuse institution.

Il veut arracher le clergé au troisième isolement qu'il a signalé : celui des directeurs spirituels.

« Pour cela, dit-il, on constituerait une catégorie très choisie — *sceltissima* — de « pères spirituels du clergé », qui seraient entièrement consacrés à leur sublime mission. Ils devraient être répartis en un tel réseau de résidences qu'un bon nombre de prêtres puissent facilement s'adresser à l'un d'eux. Pour les plus éloignés, ils se déplaceraient eux-mêmes, à jours fixes, en choisissant les lieux de plus facile accès pour un groupe donné de prêtres. »

Comme on le voit, il y aurait, pour ces « pères spirituels du clergé », des jours de résidence où on serait sûr de les rencontrer à domicile, et des jours de récollections à distance, où ils seraient à la disposition des confrères plus éloignés. Ils auraient naturellement la science, l'expérience, le bon sens, la mesure, mais par dessus tout, la sainteté capables de leur donner une haute influence sur leurs confrères.

« Un homme exemplaire, pénétré de bonté et de sagesse, mais dépourvu par ailleurs de toute autorité au for externe, capable par suite d'inspirer toute confiance et ne donnant lieu à aucune défiance, pourrait ainsi devenir l'ami de tous !

Il semble qu'une telle institution serait en mesure d'apporter un bien immense, lorsqu'elle serait peu à peu entrée dans les habitudes du clergé. De mois en mois, le père spirituel qui se serait acquis l'estime et la confiance de siens, recevrait tous ceux qui voudraient le consulter, il donnerait des conseils dans les doutes, du réconfort dans les épreuves, de la ferveur dans la vie intérieure, du courage dans l'apostolat. »

Il va sans dire qu'avec les avis d'ordre moral et sacerdotal, ce « père spirituel » serait précieux pour guider aussi la vie intellectuelle, indiquer les ouvrages à lire, fournir toutes sortes de suggestions pratiques. Il servirait d'agent de liaison entre le clergé des campagnes et l'autorité diocésaine, les grandes organisations catholiques, les œuvres de toute nature, les initiatives nationales ou régionales.

Après cet exposé des perspectives d'influence des « pères spirituels du clergé », le P. Lombardi descend dans le domaine des chiffres. Il compte en Italie 284 diocèses — chiffre énorme par rapport à celui de la France : 90. — Ces diocèses sont répartis en 90 provinces. Il estime qu'un seul père spirituel devrait suffire pour une province entière, soit, chez nous, dans un diocèse entier. Il en faudrait donc une centaine seulement pour toute l'Italie. Mais il met à part les villes, les centres ayant un séminaire ou des communautés religieuses. Il calcule que sur 60.000 prêtres séculiers ou réguliers que compte l'Italie, il y en a bien 35.000 qui se trouvent à portée d'un directeur spirituel de leur choix. Il en reste 25.000 qui sont éloignés des centres. Ce sont ceux-là qu'il faut atteindre au moyen d'une centaine de « pères spirituels » nommés naturellement par les évêques, et chaque « père » aurait ainsi environ 200 à 250 « fils spirituels », qu'il pourrait diriger de mois en mois !

On parle beaucoup de *dirigisme* depuis quelques années : en voilà une sorte tout au moins très recommandable !

VI

Vich est une petite ville montagneuse d'Espagne, dans la province de Barcelone, et c'est aussi le siège d'un évêché, suffragant de Tarragone. C'est à Vich que naquit, le 28 août 1810, Jacques-Lucien Balmès, le grand apologiste espagnol du XIX[e] siècle. C'est là aussi qu'il mourut le 9 juillet 1848, n'ayant pas achevé sa trente-huitième année.

On n'a cependant célébré le centenaire de sa mort qu'en 1949. Le 8 mai dernier, le pape adressait, à propos de ce centenaire, une très belle lettre à Mgr Juan Perello y Pon, évêque de Vich. La revue espagnole *Ecclesia* en a donné le texte dans son numéro du 11 juin 1949. C'est là aussi que nous trouvons l'exposé de Mgr Eugenio Beitia, sur ce qui s'est passé au Congrès international de Vich, à l'occasion du centenaire de Balmès [3].

Il nous semble utile toutefois de rappeler rapidement la vie et l'œuvre du pieux et savant prêtre espagnol, Jacques (ou Jaime) Balmès.

Fils de parents pauvres, mais profondément croyants, il reçut sa première formation au séminaire de Vich, puis il fut sept ans étudiant à l'université de Cervera où il consacra presque quatre années entières uniquement à l'étude de la *Somme*

[3] Déjà, en 1910, lors du centenaire de la naissance de Balmès, il y eut à Vich un Congrès international d'Apologétique.

de S. Thomas d'Aquin, ce qui indique, de sa part, dans le choix même d'un tel maître, une pénétration rare. Prêtre à 23 ans, en 1833, il fut professeur de mathématiques à Vich et acheva sa formation philosophique. A partir de 1840, il se fait un nom comme publiciste et apologiste, en son pays. Appelé à Barcelone à cette date, il y publia la Revue : *La Civilisation*, puis *La Société*. Il lança un livre intitulé : *Considérations sur l'état actuel de l'Espagne*. Il y prenait à parti le dictateur Espartero, anticlérical. Peu après, Espartero fut renversé. Balmès vint à Madrid et dirigea une revue : *La Pensée de la nation*. Il aurait voulu réaliser la réconciliation des deux blocs de la nation, au moyen d'un mariage entre la reine Isabelle et le fils de don Carlos. N'ayant pu y réussir, il revint, malade déjà de ce mal de poitrine qui devait l'emporter à la fleur de l'âge, à Vich, son pays natal.

Pour les meilleurs connaisseurs du temps, Mgr Dupanloup, par exemple, Jacques Balmès doit être rangé parmi les plus grands penseurs et théologiens de l'Espagne. Ses principaux ouvrages sont : *Le Protestantisme comparé au catholicisme* (1842), *L'Art d'arriver au vrai* (1845) et surtout la *Philosophie fondamentale* (1846), traduite en français dès 1852. Il est essentiellement un « éclectique chrétien », qui prend son bien où il le trouve. S'il admire et vante S. Thomas d'Aquin, il le quitte — à tort sans doute — sur des points essentiels, tels que la distinction de l'essence et de l'existence chez les êtres créés. Mais il est catholique dans toute la force du terme. Il est clair, vigoureux, ardent et fait toujours réfléchir. On a pu le comparer à notre Maine de Biran, par la puissance de sa réflexion sur le *moi*. Il y a chez lui un mélange d'âpreté bien espagnole et de culture moderne.

Il a touché à la plupart des grands problèmes contemporains, notamment au problème social.

Rien n'était donc mieux indiqué que de célébrer le centenaire d'un tel homme par un Congrès international d'Apologétique. « Les journées de Vich, nous assure Mgr Beitia, furent triomphales. » On y mit en évidence d'une part la *rigueur scientifique* au moyen de laquelle, il importe de découvrir la vérité immuable, d'autre part *la valeur de la charité chrétienne* qui applique la vérité aux événements et aux situations changeantes de la vie de l'humanité.

Sous la présidence du cardinal Tedeschini, dont *Ecclesia* (même numéro) nous donne le magnifique discours de clôture, on put voir à ce Congrès de Vich des représentants de toutes les parties du monde catholique : théologiens, historiens, prédicateurs, venus du Canada, des U. S. A., d'Argentine, de Bolivie, d'Angleterre, d'Allemagne, de Hollande, de France, de Suisse et d'Italie. Rien ne fut plus admirable que l'unité de pensée et de sentiment qui régnait dans cette magnifique assemblée, en dépit de la diversité des races et des langues.

Le thème général du Congrès était le suivant : « *L'Eglise et le monde contemporain* ». Les orateurs traitèrent en premier lieu des « Méthodes de l'apologétique ». Ces méthodes n'ont plus à être découvertes, mais seulement adaptées aux courants d'idées actuels. La vérité ne change pas ; mais les problèmes changent plus ou moins selon les temps, ou du moins leur ordre d'urgence n'est pas toujours le même. Le concile du Vatican a pris position, une fois pour toutes, sur la méthode à suivre pour établir les fondements de la vérité catholique. Cette méthode est résolument *intellectuelle*, fait appel à la raison, s'appuie sur les principes de la raison, veut réconcilier la raison et la foi, comme deux filles du même Dieu.

« De cette manière, écrit Mgr E. Beitia, se confirmait (au Congrès de Vich), la méthode traditionnelle, en même temps que l'on examinait d'autres méthodes, dans lesquelles on peut estimer dignes d'approbation certains éléments, qui complètent sans la détruire la valeur vigoureuse de l'intellectualisme chrétien, lequel, par dessus tous les sentimentalismes modernistes, continue à croire que la solution du problème religieux doit se situer sur une base à prédominance intellectuelle. »

Dans cette longue phrase, nous croyons discerner que le Congrès aurait opposé l'intellectualisme d'une part et le sentimentalisme d'autre part, en cherchant à les fondre en une synthèse supérieure. Il nous semble cependant qu'au lieu de *sentimentalisme*, pour être pleinement fidèle à Jacques Balmès, il aurait fallu mettre *intuitionnisme*, ce qui n'est pas du tout la même chose. Depuis Pascal en effet, il convient de distinguer entre ce qu'il nomme « l'esprit de géométrie », à savoir l'intellectualisme proprement dit, qui avance à coups d'arguments et de syllogismes, et « l'esprit de finesse », qui fait appel, à travers le sentiment parfois, mais pas toujours, à une sorte de vue directe, profonde, pénétrante, irréductible de la vérité, par *intuition*, sans recours nécessaire ou profitable au raisonnement.

Si, par exemple, je dis, avec un auteur chinois : « Dans la corolle d'une fleur, se révèle le cœur de Dieu », j'exprime une intuition qu'il serait peut-être malaisé et surtout bien inutile de mettre en forme de syllogisme, mais qui n'en a pas moins une valeur apologétique profonde, peut-être même décisive pour quelques-uns.

Autre exemple, tiré de David Grayson :

« Il me souvient d'avoir lu un traité fort savant où l'auteur essayait de prouver que, dans l'ensemble, le bien triomphe et que l'existence d'un Dieu est probable. Après cette lecture, j'étais sorti de chez moi le cœur lourd. Quel était ce monde hostile et froid où le bien devait se démontrer longuement dans les livres ? Et, comme je restais là, assis sur la colline, le soir se mit à tomber lentement. Dans le ciel d'un bleu profond, une étoile s'alluma, puis une autre. Et brusquement tout me parut si simple que j'éclatai de rire en songeant à ce docte penseur qui avait passé tant d'années à établir une preuve incertaine de cette vérité qu'une heure sublime de contemplation aurait pu lui apprendre, mieux que la plus abondante accumulation de preuves. »

Cependant il n'y a pas la moindre opposition entre *l'intuition* ainsi décrite et le *raisonnement*. On peut même se demander si le raisonnement laissé à lui-même, le raisonnement à l'état pur, pour ainsi dire, a jamais converti qui que ce soit, sans une intervention secrète ou même consciente de l'intuition. Il semble bien que la grâce divine, sans laquelle il est impossible d'arriver à la foi, se glisse aisément au sein d'une intuition, même si le raisonnement intervient. Le charme souverain de l'Evangile ne se réduit pas en syllogismes, mais il porte et aboutit normalement au raisonnement. Ce sont choses complémentaires et non hostiles les unes aux autres.

Le Congrès de Vich a naturellement examiné le rôle du miracle dans l'apologétique. Ce rôle fut historiquement de tout premier plan : le miracle est

la « signature de Dieu ». Les savants qui ont prétendu lui opposer « les exigences de la mécanique moderne » se sont complètement fourvoyés. La science actuelle leur inflige un démenti formel.

Il faut toutefois observer que le miracle lui-même n'est pas un fait brut. Il est pratiquement inséparable d'une « bienfaisance », sans laquelle il ne nous intéresserait guère. C'est pour cela que le miracle historiquement a toujours ou presque toujours la forme de *guérisons* qui, en restaurant le corps, parlent au cœur et à l'âme. Là aussi, donc, il y a union entre le raisonnement et l'intuition, entre l'intuition et le sentiment. Une apologétique bien comprise doit unir tous ces points de vue. Pourquoi ? Parce que l'apologétique s'adresse à tout l'homme et non à la seule raison ; parce que l'homme n'est pas un théorème, ni une machine, et que l'essentiel est qu'il se donne et non pas qu'il comprenne seulement.

Les Congressistes ne pouvaient dès lors se désintéresser du problème social. Actuellement, le catholicisme souffre davantage des reproches qu'on lui fait du point de vue social que de ceux qu'on lui oppose du point de vue intellectuel, bien que les deux marchent ensemble. Un communiste fait appel à la fois au matérialisme pour se passer de Dieu et au problème social pour accuser l'Eglise de ne pas travailler au bien de la masse souffrante des travailleurs. C'est pour répondre à cette « mystique diabolique » du communisme, qu'on a rappelé à Vich, la nécessité de l'union entre le culte de la vérité libératrice et de la charité penchée sur les misères des hommes. En réalité, il n'est de doctrine de salut pour les masses que dans la doctrine catholique sur l'individu, sur la famille et sur la société.

Ainsi, l'apologétique moderne, à la suite de Balmès, veut *unir* et fondre ensemble tout ce qui éclaire, soutient, réconforte, encourage, entraîne l'homme, en le conduisant vers les sommets, alors que le communisme veut l'attacher à la terre, à cette vie, à ce monde et lui interdire toute espérance supérieure !

Toute la valeur de l'apologétique tient à ce contraste et à ce dilemme ! Nous y reviendrons plus loin.

VII

Le *Klerusblatt* (Feuille du clergé), organe des associations sacerdotales diocésaines de Bavière, publié à Eichstætt, a donné, dans son n° du 15 juin 1949, une intéressante étude intitulée : *Une leçon patristique du bréviaire, tirée de S. Cyrille de Jérusalem.* L'auteur de l'article est un savant professeur de l'Université de Munich, le Dr A. W. Ziegler.

Il nous est peut-être arrivé parfois de nous demander quel degré de confiance nous devons accorder aux traductions latines que nous récitons au bréviaire, lorsqu'il s'agit de textes des Pères grecs, ce qui est assez fréquent.

M. Ziegler, par une étude minutieuse et précise, nous permet de donner, au moins pour le cas particulier qu'il examine, la réponse la plus favorable

Il s'agit des belles leçons (IV, V et VI) du jeudi dans l'octave du Très-Saint-Sacrement, jour octave de la Fête. Ces leçons sont extraites de la quatrième *Catéchèse mystagogique* de S. Cyrille de Jérusalem. Ce saint Docteur nous a laissé 18 catéchèses ou explications du dogme chrétien, auxquelles s'ajoutent 5 *catéchèses mystagogiques*, ainsi nommées parce qu'elles traitent des mystères sacrés que la Discipline du Secret ne faisait connaître qu'aux « initiés », c'est-à-dire aux baptisés.

Il n'y a pas, dans toute l'antiquité chrétienne, de textes plus frappants que ceux de la quatrième catéchèse mystagogique, au sujet de la sainte Eucharistie, de la foi en la présence réelle et en la « conversion » des éléments que nous appelons maintenant la transsubstantiation. Comme le note très justement M. Ziegler :

« Dans l'antiquité ecclésiastique, il n'a jamais été parlé plus clairement et de façon plus convaincante sur l'eucharistie qu'ici. Aussi Bellarmin a-t-il pu dire avec raison : « *Tam proprie et perspicue loquitur, ut non magis aperte loqui potuerit si vixisset temporibus nostris.* » — Il parle en termes si nets et si clairs qu'il n'aurait pu en employer de plus précis, s'il avait vécu de notre temps. — La dogmatique et l'art de la prédication se trouve ici unis magistralement : c'est un modèle de prédication dogmatique. »

Chacun pourra vérifier l'exactitude de ces affirmations. Mais ce que nous voulons souligner ici, c'est la valeur de la traduction latine du bréviaire. Notons d'abord, avec M. Ziegler, que la quatrième catéchèse fut prononcée à Jérusalem en 348. S. Cyrille était jeune encore, il ne devait mourir qu'en 386. La rédaction n'est pas de lui. Il parlait d'abondance et un tachygraphe — comme il en existait beaucoup dans l'antiquité — relevait ses paroles et nous les a conservées. Nos leçons du bréviaire ne sont qu'un extrait du texte du tachygraphe, qui ne pouvait être lui-même qu'un abrégé du sermon de S. Cyrille.

Nos patrologies diverses donnent toutes, avec le texte grec, des traductions latines. Ces traductions sont toutes différentes les unes des autres. Pour n'en prendre qu'une nous essaierons de comparer celle qui est donnée dans l'*Enchiridion patristicum* de Rouët de Journel, avec celle du bréviaire. Un simple coup d'œil sur les deux colonnes que voici nous fera saisir les différences :

Rouët de Journel (843)	*Lectio IV*
Vel hæc sola beati Pauli institutio abunde sufficiens est ut certam vobis de divinis mysteriis fidem faciat, quibus digni habiti, concorporei et consangues Christi facti estis...	Ipsa beati Pauli doctrina abunde sufficere videtur, ut certam vobis de divinis mysteriis fidem faciat, quibus digni redditi, concorporei, *ut ita dicam*, et consanguinei Christi facti estis...

Inutile de poursuivre cette confrontation. D'un bout à l'autre de nos trois leçons du bréviaire, nous trouverions des divergences de la même amplitude. En somme, il y a parfaite identité de sens, malgré les petites différences d'expression.

La traduction du bréviaire, selon M. Ziegler, est relativement tardive : elle remonte au Moyen-Age primitif, probablement comme un remaniement d'une traduction antérieure. Le rédacteur a eu le souci de la phrase latine, du rythme, de la propriété des termes, de la clarté. Lorsque le terme grec, ou le terme latin traduisant le grec, lui a paru un peu étrange ou nouveau, il l'a fait sentir par un léger commentaire. C'est ainsi que, dans le passage cité plus haut, nous avons souligné les mots : *ut ita dicam*, qui précèdent le terme inusité et si frappant de *concorporei*, intraduisible en français. Ces mots :

ut ita dicam ne se trouvent pas dans le grec. On ne les trouve pas plus dans Rouët de Journel. Ils expriment comme la surprise que l'on ressent à la pensée que nous devenons, par la communion : *concorporels* au Christ !

On ne peut pas dire toutefois que la traduction du bréviaire soit infidèle, parce qu'elle se permet ces légères interprétations.

M. Ziegler étudie, de la sorte, les trois leçons en question et son examen presque méticuleux, à force d'être poussé dans les détails, aboutit à une appréciation très favorable. Pour le fond, comme pour la forme, ces leçons ont été fort bien choisies. On trouverait là un plan de sermon tout formé, pour parler de la sainte eucharistie. S. Cyrille était clair, convaincu, pénétrant, et savait parler à la fois aux esprits et aux cœurs.

VIII

Où en est l'utilisation de l'énergie atomique ?

C'est ce que se demande M. Pierre Rousseau, dans la *Revue de Paris* d'août 1949. Et tout de suite, l'auteur prononce le mot inattendu de *déception :*

« Le mot *déception*, écrit-il, est... assez répandu, depuis quatre ans dans le monde des atomistes et même dans le public. Non seulement ce dernier ne voit pas venir les merveilles dont d'enthousiastes chroniqueurs lui avaient rebattu les oreilles, mais cette fameuse énergie atomique, qui devait nous donner le moteur tenant dans le creux de la main ou le chauffage central, sans bourse délier, les spécialistes ne savent encore guère par quel bout la prendre. »

Ce qui est sûr, c'est qu'on la tient à portée de la main, cette énergie. Mais comment la capter sans danger ? Comment l'utiliser de manière pratique ? Cette énergie est formidable et il est établi que la « fission » d'un kilo d'uranium-235 *pur* engendre autant d'énergie que 2.000 tonnes de mazout ou 2.950 tonnes de houille ; en somme, de 2 à 3 millions de fois plus d'énergie dans l'uranium pur que dans le mazout ou la houille.

Mais il y a un *mais!* Cette énergie est si agressive qu'il faut à tout prix s'en protéger. Pour cela, il faut enterrer la pile qui la produit, l'entourer d'une lourde carapace de maçonnerie. Il faut encore que toutes les opérations nécessaires à la mise en marche, accélération, mise au repos de la pile se fassent par des *robots*, des intermédiaires mécaniques, sans intervention de l'homme. De là des complications extrêmes de construction ! Songez qu'au moment de la mise en marche de la première usine d'essai américaine, une réparation indispensable, qui exigeait 75 minutes de travail, ne put être exécutée que par 150 ouvriers ne travaillant chacun que 30 secondes, pour ne pas s'exposer aux méfaits de la radiation !

« Ainsi pouvons-nous nous représenter la centrale de l'avenir : dans une campagne déserte, une énorme pile enfouie 50 mètres sous terre et pesant plusieurs milliers de tonnes. Tout autour, une muraille de ciment. A travers la pile circule un courant de liquide ou de gaz. Porté à une température de plus de 500 degrés, ce courant vient échauffer une chaudière. Et la vapeur s'en va entraîner les aubages d'une turbine, sur l'axe de laquelle sont branchés les alternateurs fabriquant l'électricité à haute tension. De cette centrale électro-atomique, seule la partie « atomique » est cachée. La partie « électrique » est bâtie sur le sol comme une usine ordinaire et le courant sort à 220.000 volts, comme il sort de Génissiat ou de l'usine parisienne Arrighi. »

Cette dernière usine, à Vitry, qui alimente Paris d'électricité, consomme actuellement 2.500 tonnes de charbon par jour, soit deux trains entiers. Il suffirait d'un kilo d'uranium-235 et même un peu moins, pour faire le même travail, et un seul wagon pourrait transporter le « combustible » nécessaire non seulement à Paris, mais à la France entière, pour un an !

Pour l'instant, où en sommes-nous ? La pile française de Chatillon, appelée *Zoé*, est la plus petite de toutes celles qui sont connues — car, derrière le rideau de fer, c'est la nuit, le silence ou le mensonge ! — Cette pile française, avec son blindage, pèse environ 350 tonnes, et ne développe que 10 kilowatts. En Angleterre, il y a deux piles : *Gleep*, mise en service en août 1947, et faisant 100 kilowatts, et *Bepo*, juillet 1948, atteignant 6.000 kilowatts. En Amérique, il existe de grandes piles à Hanford et Oakridge, qui doivent produire des dizaines de milliers de kilowatts, et une pile géante, encore à Oakridge, inaugurée en 1947, et dont on sait uniquement qu'elle dépasse un million de kilowatts.

A quoi servent ces piles ? En Amérique : à fabriquer du *plutonium* destiné à la bombe atomique. Ce plutonium est un résidu de la « fission » de l'uranium. L'uranium, qui est tout de même un métal rare, ne périt pas tout entier par l'usage qu'on en fait dans la fission, mais engendre une certaine quantité de plutonium, qui, à son tour, est utilisable pour la fission. Il y a donc une sorte de « régénération » du produit sujet à la désintégration et cela est encourageant pour l'avenir, car si l'on prétendait remplacer actuellement toutes nos sources d'énergie par l'énergie atomique, tout l'uranium du globe se rait peut-être dissipé en quelques dizaines d'années.

L'heure n'est donc pas arrivée où l'on pourra renoncer aux barrages de houille banche pour produire de l'électricité, ni aux mines de charbon pour faire tourner usines et trains, ni à l'essence pour les autos.

Il faut noter toutefois que l'on travaille en France à créer une véritable centrale atomique, produisant de l'électricité, au moins pour Paris. En Amérique, on se prépare aussi à installer à Shenectady une véritable centrale atomique expérimentale, produisant de l'énergie électrique d'une part et du plutonium de l'autre. On est toujours en cours d'expérience, dans ce domaine, et il est trop tôt pour savoir ce qui en résultera.

Un point déjà acquis, c'est que le radium tend à disparaître du champ médical. Avec la pile atomique, en effet, il est possible de faire — à très bon compte — des corps radio-actifs, qui ont sur le radium en médecine cet avantage de pouvoir être dosés exactement. On fabrique d'ores et déjà du *radioiode*, du *radiocuivre*, du *radiobrome*, du *radiophosphore*. Mais tandis que le radium pur a une durée d'activité de *trente siècles!* — et par conséquent continue à agir même lorsque les cellules à brûler ont disparu, ce qui le rend dangereux pour les cellules saines — les radioéléments dont il est question plus haut n'ont qu'une durée active très courte : radiocuivre, 12 heures ; radiobrome, 36 heures ; radiophosphore, 14 jours et demi, — ce qui permet d'en doser l'emploi avec précision.

« Tous ces corps-là sonnent, si l'on peut dire, le glas du radium. »

Et cela d'autant plus que les radioéléments auraient chacun leur domaine d'élection et sont applicables aux diverses maladies, chacun selon son genre d'activité : le radioiode dans la glande thyroïde, le radiophosphore dans les os, le radiofer dans la rate et le radiosodium dans les globules rouges. Ils fournissent donc aux médecins de puissants agents thérapeutiques. C'est pourquoi les grandes piles américaines livrent déjà des quantités de radioéléments soit aux Américains soit à quelques nations étrangères.

« De cette affaire, conclut M. Pierre Rousseau, le radium est le grand vaincu, puisque non seulement ses congénères artificiels sont plus avantageux que lui, mais ils ne coûtent pratiquement rien » !

Que peut-on prévoir en fait d'applications de l'énergie atomique, en dehors de la médecine ? Ne parlons pas de l'automobile atomique : elle est irréalisable, nous dit-on, en raison du poids énorme de la pile atomique.

« C'est tout au plus si des locomotives géantes pourront être atomiquement équipées. Encore leur intérêt n'apparaîtra-t-il guère, alors que la profusion de l'électricité aura permis d'électrifier les chemins de fer par les habituels caténaires. »

Il en est tout autrement des navires. Un bâtiment de 30 à 80.000 tonnes pourra sans peine transporter une pile atomique. Ce ne sera pas plus lourd pour lui que le mazout ou le charbon actuellement nécessaire. Et il est probable que les moteurs atomiques seront des *moteurs à réaction*, c'est-à-dire marchant par des turbines à gaz et non à vapeur. On croit qu'alors s'ouvrira, pour la marine, les grands rayons d'action. En effet 100 ou 200 kilos d'uranium permettraient de boucler plusieurs fois le tour du monde. Dès maintenant, les Etats-Unis travaillent aux plans de leurs futurs cuirassés atomiques.

« Il se peut, du reste, que l'avion atomique soit encore plus proche. » Un spécialiste américain, David Poole, a déclaré récemment que la théorie en était « 99 % parfaite ». Il est probable qu'il s'agit encore de moteur à réaction ; mais il est sûr aussi qu'il faudra des avions de grandes dimensions « afin de pouvoir loger la carapace protectrice sans laquelle les passagers seraient lestement désintégrés. »

Terminons cet aperçu par un bond de l'imagination — car cette faculté ne perd jamais ses droits. On peut très bien *imaginer* une fusée de 50 à 100 mètres de longueur, dont la propulsion serait assurée par l'éjection d'un jet de gaz dans une tuyère ce gaz étant enflammé par passage dans la pile atomique. En ce cas, on pourrait construire une *astronef* qui ne mettrait que 30 heures pour effectuer, *aller et retour* — ce dernier point étant d'importance capitale — le voyage de la Terre à la Lune. Cela n'en coûterait que 4 kilos d'uranium par tonne d'*astronef*.

Mais aller dans la Lune n'est peut-être pas une chose absolument urgente ! Le plus pressé, à notre avis, serait d'éduquer les hommes moralement et religieusement, pour qu'ils n'abusent pas du « pouvoir atomique ».

« Pour la lutte de la vie, disait Henri Poincaré, il faut deux choses : des armes et du courage. La science nous a promis des armes : elle nous les a données. Si nous n'avons pas le courage de nous en servir, ce n'est pas elle qui fait faillite, c'est nous. »

IX

Faillite de l'humanité ! Au fond la lutte engagée entre le communisme et l'Eglise catholique n'a pas d'autre enjeu que le suivant : survivre ou faire faillite !

Bien des fois déjà, ici même, nous avons abordé ce sujet de réflexions. Nous n'avons pas encore rencontré dans les *Revues*, d'exposés consacrés au récent décret du St-Office contre le communisme. Cependant, la *Revue de Paris* d'août 1949 publie un article d'un prélat italien, Mgr Ernesto Pisoni, directeur politique de l'*Italia*, le plus important des journaux catholiques italiens, sur ce que la Revue appelle « ce problème fondamental » : *L'Eglise et le Communisme.*

Cet article, fort bien fait du reste, ne nous apporte rien de très nouveau. Il a été visiblement rédigé avant le décret récent, car il n'en parle pas. Il se borne à montrer l'opposition radicale, absolue, qui existe entre le communisme et le catholicisme. Le catholicisme est *spiritualiste*, le communisme est *matérialiste*, le catholicisme professe hautement la foi en Dieu, en la Providence, en la responsabilité morale devant Dieu, en la sanction d'outre-tombe, en la vie future. Le catholicisme a donc une doctrine très arrêtée, très précise, très certaine sur la vie et la mort, le péché et la grâce, l'incarnation et la rédemption, la régénération et la sanctification, le ciel et l'enfer.

Cette foi, c'est tout le catholicisme. Or, le communisme ne nie pas seulement un point du dogme, mais *tous les points : il nie Dieu, l'âme, le ciel, l'enfer, l'incarnation, la rédemption, les sacrements*, en un mot tout ce qui constitue le catholicisme. C'est dans cette opposition systématique, métaphysique, et se prétendant scientifique, du communisme à la foi catholique, qu'il faut voir le principe de la lutte engagée entre les deux puissances ! Et c'est un scandale pour nous, catholiques, que l'Eglise russe, si fière de son titre d'*orthodoxe*, ait trouvé un moyen de s'accommoder du communisme, de « collaborer » avec lui, en déployant contre le catholicisme une véritable hostilité, une haine qui ne cherche plus à se dissimuler. En fait, l'Eglise « orthodoxe » russe est tout simplement soviétisée !

« La part active que prend ce fantôme d'Eglise à la violente campagne de haine menée par le Kremlin contre le Vatican, fournit la preuve la plus évidente de sa docilité absolue à la dictature stalinienne. La réunion à Moscou des délégués de cette Eglise, à l'occasion du cinquième centenaire du grand Schisme d'Occident, au cours de laquelle le Synode s'est déchaîné contre le Vatican, accusé d'être « un centre de provocation, de guerre et de lutte contre la démocratie » et la retentissante intervention du patriarche Nicolas au Congrès des Partisans de la Paix, à Paris, en sont les plus récentes manifestations. »

Cette opinion de Mgr Pisoni, au sujet de l'Eglise russe, complètement asservie au communisme, est également celle de M. Maurice Colinon, dont l'excellente revue française *Ecclesia* — ne pas confondre avec la Revue espagnole de même nom, que nous avons citée plus haut — vient de donner (août 1949) une étude intitulée *Comment vivent les chrétiens en U. R. S. S.*, étude qui est le fruit « d'une longue et minutieuse enquête, qu'on a voulue absolument impartiale ».

Dans cet article, non seulement on fait voir à quel point l'Eglise orthodoxe russe est entrée dans le jeu

de Staline et du communisme contre l'Eglise catholique, mais encore on prouve que pour toute récompense de cette « collaboration », elle n'a obtenu que le droit d'être, mais non de se recruter, pas même d'instruire ses fidèles convenablement.

« Les églises peuvent bien être ouvertes, écrit M. Colinon, les cloches sonner pour Noël ou pour Pâques : on ne forme plus de chrétiens, on n'enseigne plus la Loi du Christ et les ouvriers n'ont pas le droit de quitter l'usine pour assister aux offices. Les enfants apprendront à l'école que la religion est un legs du passé ténébreux, qu'elle est contraire à la science et à la raison. Le Komsomol complètera l'enseignement pour les mieux doués. Et l'Armée Rouge n'aura jamais d'aumôniers ! Quant aux publications officielles, elles continueront à écrire le mot « dieu » avec un *d* minuscule, tandis qu'un *Kombinat* de conserves de poissons aura droit à une majuscule ! La « liberté » religieuse ne va pas jusqu'à permettre la publication de journaux. Seuls, paraissent les journaux du Parti. Le Patriarcat de Moscou a droit à son bulletin mensuel. A peine atteint-il les prêtres : qu'y trouveraient-ils d'autre que les thèses officielles du « ralliement », accompagnées de violentes attaques contre le catholicisme ? »

S'il en est ainsi en Russie, on comprend pourquoi l'Eglise catholique est traitée en suspecte dans tous les pays que l'U.R.S.S. cherche à attirer totalement dans son orbite et que, pour cette raison, on a coutume d'appeler « les Etats satellites ».

La Pologne, la Hongrie, la Tchéco-Slovaquie sont des pays où le catholicisme est très vivant, ombrageux, énergique. La religion catholique y est le principal obstacle à la soviétisation complète de ces pays. Le patriotisme véritable y coïncide donc avec la foi religieuse. C'est ce qui explique l'acharnement avec lequel les gouvernements communistes de ces pays tentent de faire peser sur le clergé catholique le crime de trahison nationale, d'opposition systématique à la démocratie et à la liberté. Il y a là un drame d'une effroyable intensité, mais centré en profondeur, un drame souterrain, en quelque sorte. Que se passe-t-il en fait ? Quels plans sont dressés contre les évêques, les prêtres, les fidèles, derrière le rideau de fer ? Nul ne le sait, mais ce que nous savons bien c'est que cette lutte est un duel à mort, et qu'il nous faut prier, chaque jour et de toutes nos forces, pour nos frères opprimés et menacés ! En Roumanie, Bulgarie, Albanie, Yougo-Slavie, la situation est un peu différente, mais la persécution n'y poursuit pas moins son œuvre infernale. En vérité, auprès de cette tragédie, tous les événements d'ordre purement politique, économique ou littéraire, paraissent insignifiants, quoi qu'en pensent les incroyants non communistes :

« Ceux qui ont suivi de près les derniers épisodes de la lutte anticommuniste menée par l'Eglise, conclut fort justement Mgr Pisoni, savent combien il est troublant pour un homme de la vieille génération des libre-penseurs et des anticléricaux, de constater que l'Eglise est souvent le dernier défenseur de la liberté, alors que tous les autres sont anéantis, qu'elle reste le seul rempart sérieux des principes démocratiques de l'Occident dans les pays où toutes les garanties de la démocratie ont été supprimées. »

Il serait faux toutefois de croire que la lutte entre le communisme et le catholicisme est avant tout une lutte politique. C'est la lutte entre la vérité et l'erreur, entre la lumière et les ténèbres, entre les affirmations les plus exaltantes et les négations les plus désespérantes, car si l'homme n'est qu'une machine, si la vie présente est tout notre destin, la vie ne vaut pas la peine d'être vécue : il faut donc choisir entre l'être et le néant, entre la splendeur du divin et la duperie de l'humain.

X

Ce choix entre deux extrêmes était déjà celui qui s'offrait aux martyrs des premiers âges. La foi en Jésus-Christ était la foi en la vie. Et les païens ne savaient lui opposer que le mensonge de la vie présente et aussi, à vrai dire, la violence de la persécution, tout comme les communistes d'aujourd'hui. Saint Jean expliquait cette opposition, en disant : « Les hommes ont mieux aimé les ténèbres que la lumière » (S. Jean, III, 19).

Mais pas plus que les communistes de nos jours, les persécuteurs païens ne reconnaissaient leur erreur. Ils accusaient au contraire les chrétiens, ils prétendaient les condamner à bon droit. Quelle était en somme « la base juridique des persécutions » ?

C'est une question qui a été maintes fois discutée et qui le sera souvent encore. Dans le *Bulletin de Littérature ecclésiastique* de Toulouse, pour les mois de juillet à septembre 1949, M. l'abbé E. Griffe vient de reprendre ce problème, sous ce titre : *Le Christianisme en face de l'Etat romain.*

Deux thèses se trouvent toujours en présence : selon la première, les persécutions furent déchaînées par *une loi spéciale*, que l'on fait remonter à Néron, et qui, tantôt mise en veilleuse, tantôt ravivée, tantôt laissée aux initiatives locales, expliquerait les alternatives de répression et de tolérance que l'on remarque, au cours des deux premiers siècles de notre ère.

Selon la seconde thèse, il n'y aurait pas eu de loi de la part de Néron, et ce persécuteur n'aurait fait que mettre en marche la vindicte des lois fondamentales de l'Etat romain, qui prohibaient tout culte étranger non reconnu par le Sénat. Ce ne fut donc pas *une loi*, ce furent *les lois* en général que l'on dressa contre les chrétiens.

La première thèse fut celle de Paul Allard, dans son grand ouvrage sur les *Persécutions*. Il estimait qu'il avait dû y avoir *un édit* de Néron probablement conçu en ces termes : « *Non licet esse christianos* ». C'est encore la thèse soutenue beaucoup plus récemment par M. J. Zeiller, dans l'*Histoire de l'Eglise* de Martin-Fliche [4].

Pour M. Zeiller, les chrétiens ne furent au début, pour les autorités romaines, qu'une secte juive, et comme la religion juive jouissait d'une tolérance officielle, il est probable que les chrétiens furent les bénéficiaires de cette tolérance, jusqu'au jour où les Juifs, acharnés à la perte des chrétiens, dénoncèrent ces derniers comme n'étant plus du tout des Juifs authentiques.

« Peut-être, écrit M. Zeiller, les Juifs eux-mêmes ont-ils contribué à la provoquer (cette discrimination entre eux et les chrétiens) et c'est ce qu'il pourrait y avoir de plus exact dans la thèse qui attribue un rôle à l'élément judaïque dans le déclenchement de la première persécution. »

Une fois distingués des Juifs, les chrétiens « n'ont plus... qu'à accepter, comme citoyens de l'Empire, le minimum de conformisme religieux exigé par la con-

[4] Tome I, p. 292-295.

ception de l'Etat antique ou à disparaître. Et comme leur foi, qui n'admet aucune concession, ni intérieure ni extérieure au polythéisme, exclut la première solution, il ne reste que la seconde, et tel est bien certainement le fond de la législation établie à leur endroit par Néron... »

Si on analyse cette explication, on remarquera que l'on y trouve deux raisons de la persécution : la première, c'est la conception de l'Etat antique, exigeant un « minimum de conformisme religieux », c'est-à-dire une participation au culte public de Rome, même sans y croire. Et la seconde, l'intervention d'un édit de Néron, fondé sur cette exigence primordiale. M. Zeiller et ceux qui soutiennent sa thèse, qu'on peut appeler la thèse classique et traditionnelle, ne nient donc pas que les chrétiens étaient poursuivis en premier lieu comme hostiles à la religion d'Etat, mais ils soutiennent que cette hostilité même, qui était le fond ou la base juridique de l'esprit de persécution, n'aurait sans doute pas pris forme actuelle et active, sans un édit de Néron.

Tel n'est cependant pas l'avis de M. E. Griffe, dans l'article que nous analysons. Il pense que l'étude approfondie des deux ouvrages de Tertullien : *Ad Nationes* et *Apologeticum*, le premier adressé aux païens en général, le second plus spécialement aux juges et magistrats, prouve que les chrétiens ne furent poursuivis qu'en vertu *des lois* et non en vertu *d'une loi*.

Il fait remarquer avant tout que les auteurs païens, tels que Tacite ou Suétone, qui ont parlé des chrétiens, les ont accusés surtout de *superstitio*. Cette *superstitio*, pour Tacite, est *exitiabilis*, c'est-à-dire « funeste, pernicieuse, malfaisante ». Et pour Suétone, elle est *nova ac malefica*, « nouvelle et nuisible ». De même, Pline, dans sa lettre à Trajan, déclare qu'il n'a trouvé chez les chrétiens de Bithynie, qu'une *superstitio prava, immodica*, « une superstition dépravée, excessive ».

M. Griffe pense que le seul crime de *superstitio* tombait déjà sous le coup des lois, car il évoquait l'idée « d'un culte illégal ». On remarquera cependant que ni Tacite, ni Suétone, ni Pline ne se contentent de signaler la *superstitio* des chrétiens, puisqu'ils éprouvent le besoin d'y ajouter des qualificatifs péjoratifs. Une simple *superstitio* ne leur aurait sans doute pas paru digne de répression ! Mais la *superstitio* des chrétiens avait des caractères qui appelaient un châtiment, elle était *malfaisante, nouvelle, funeste, dépravée, excessive !*

Les chrétiens ont si bien senti que c'était cela surtout qu'on leur reprochait, que les apologistes se sont attachés à démontrer que l'on ne pouvait leur reprocher aucun crime de droit commun. Lisez *l'Octavius*, ou l'*Apologétique* de Minutius Felix et de Tertullien, vous y verrez les atroces calomnies dont le vulgaire poursuivait les chrétiens. Mais vous y verrez aussi que les chrétiens repoussent hautement et fièrement ces calomnies, tout comme ils repoussent, de nos jours, le tableau d'accusations mensongères dressé contre un Mindszenty ou un Béran. La différence entre les juges antiques et les persécuteurs modernes, c'est que les premiers ne prenaient pas à leur compte les accusations du vulgaire, tandis que, de nos jours, c'est la foule ellemême qui ne prend pas au sérieux les griefs articulés par les tribunaux.

Pour les juges romains, c'est le seul titre de chrétien qui est punissable. Le chrétien pratique une *religion illicite*. On ne lui demande qu'un acte extérieur de conformisme rituel. Du moment qu'il le refuse, la cause est entendue, il est coupable, il doit être puni.

Dans toute cette discussion, nous ne voyons pas qu'il y ait quoi que ce soit à objecter à M. E. Griffe, même si l'on demeure fidèle à la thèse de M. Zeiller. Nous sommes tous d'accord pour admettre que dans la tradition romaine quatre attitudes seulement étaient possibles en face d'une religion nouvelle :

1° Rome pouvait admettre le dieu nouveau et le faire entrer dans son panthéon, et cela n'exigeait qu'un sénatus-consulte. Il fallait, pour cela que le nouveau culte admît le contact avec le culte de l'Etat, et consentît à ce que son dieu ne fût qu'un dieu auprès des autres. Or la religion chrétienne, universelle et intransigeante, se refusait à cette reconnaissance, et voulait que son Dieu à elle fut *le seul vrai Dieu*. Etre chrétien, c'était donc renier la religion nationale, en repousser la légitimité, la vérité, le droit à l'existence !

2° Rome pouvait, même dans ce cas, tolérer les chrétiens, et c'est ce que firent, selon Tertullien, la plupart des empereurs les plus justes et les plus raisonnables, Vespasien, Hadrien, Antonin-le-Pieux.

Certains empereurs, tels que Trajan, adoptèrent une attitude intermédiaire : Trajan interdit de *rechercher* les chrétiens, mais prescrivit de punir ceux qui seraient déférés aux tribunaux.

3° Rome pouvait appliquer *les lois* et poursuivre les chrétiens. Et c'est ce que fit, le premier, Néron.

Comment fit Néron ? C'est ce que nous allons examiner, car c'est là le nœud de tout le problème.

4° Enfin, Rome pourra un jour abolir les vieilles lois, et c'est ce que fera Constantin.

Revenons donc à Néron. Il a mis en mouvement *les lois*. Tout le monde l'admet. Mais pour le faire, a-t-il eu besoin d'un édit, d'*une loi spéciale?* Ou bien s'est-il borné à appliquer *les lois?*

M. Zeiller soutient qu'il a fallu un édit. M. Griffe pense que non. Qui a raison ? On discute en définitive sur le sens précis du mot de Tertullien, qui appelle la première persécution et celles qui ont suivi : *institutum neronianum*. M. Griffe fait observer d'abord que cette expression ne se trouve pas, comme le dit M. Zeiller dans l'*Apologétique* de Tertullien, mais dans *Ad Nationes* (I, 7). Sur ce point, il faut donner raison à M. Griffe. Mais au chap. IV de l'*Apologétique*, s'il est vrai que l'on ne trouve pas le mot *institutum neronianum*, il est non moins vrai que l'on trouve le texte même du décret que M. Zeiller attribue à Néron : « *Non licet esse christianos* ». Sans doute Tertullien met cette formule à la seconde personne du pluriel : *Non licet esse vos*. Mais il est difficile d'échapper à la pensée que ces quelques mots sont le texte même d'un édit contre les chrétiens. Tertullien veut sûrement dire là qu'en dehors des lois antiques, des lois générales de l'Empire, il y eut une décision faisant loi ou faisant, si l'on préfère, une application concrète *des lois*. Et cette application, sûrement il la fait remonter à Néron qu'il appelle, un peu plus loin, *dedicator damnationis nostræ*. Il se glorifie du reste de cette particularité. Il en tire argument, contre la loi même qui condamne les chrétiens. « Quiconque le connaît en effet, dit-il, est à même de comprendre que Néron n'a pu condamner que quelque grande chose bonne ! » *Qui enim scit illum, intelligere potest nonnisi grande*

aliquod bonum a Nerone damnatum.

S'il en est ainsi, si Néron a été l'initiateur de la persécution, il semble clair : 1° que les lois anciennes avaient besoin d'être mises en mouvement ; 2° que Néron a bien dû exprimer sa volonté par un décret, un édit, une loi ou tout ce que l'on voudra enfin ; 3° que ce décret, cette décision faisant loi, ne peut être que cet *institutum neronianum* dont parle Tertullien dans l'*Ad Nationes*.

En somme, on discute sur des mots. Les deux thèses se rejoignent dans le fait que la *coutume romaine* — ce qu'on nomme *leges* — au pluriel, suffisait à rendre *illicite* la religion chrétienne, mais que cette illégalité avait besoin d'être dénoncée par un texte tel que le suivant : *non licet esse christianos*. Un tel exemple, promulgué par Néron, repris par Domitien, que Tertullien appelle : *portio Neronis de crudelitate*, était-il un édit ? une loi ? Le mot *institutum* peut signifier l'un ou l'autre. Mais il suffit, semble-t-il, que l'on reconnaisse à Néron une *initiative législative — institutum* — pour que l'on puisse dire avec M. Zeiller, qu'il y a eu, contre les chrétiens, une législation spéciale, mettant en mouvement la législation générale, implicite et permanente de Rome. Il faut donc en définitive fondre les deux thèses, plutôt que les opposer.

L. Cristiani.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus Bibliographiques

Actes de Sa Sainteté Pie XII. — Texte latin et traduction française. Tome I. *Année 1939.* — In-8 de 336 p., 600 f. — Paris, Bonne Presse, 1949.

Ce volume contient 1° une *Biographie* de S. S. Pie XII, en 50 p. de texte très serré ; 2° le recueil de ses *Actes*, du 2 mars au 31 décembre 1939.

Le nombre et la variété de ces documents sont étonnants : 2 encycliques, une exhortation, un *Motu proprio*, 2 homélies et sermons, 4 lettres apostoliques, 3 autres lettres, 5 messages radiophoniques, 16 allocutions ou discours. La langue originelle est ordinairement le latin ; mais il y a des prières en italien, en espagnol, en anglais. Une traduction française est données pour toutes les œuvres qui n'ont pas été écrites en notre langue. Le texte original est pris dans les *Acta Apostolicæ Sedis*. La traduction française est celle qu'a rendue officielle son insertion dans les *Acta* (quand elle existe) ; à son défaut, on a reproduit les traductions de la *Documentation catholique*, ou l'on en a fait une spéciale pour ce recueil.

A côté des documents purement religieux, il y en a d'autres qui sont des lettres ou des allocutions de circonstance (félicitations à l'occasion d'un jubilé, réception de pèlerinage, d'ambassadeurs nouvellement accrédités, etc.).

La guerre a certainement retardé la parution d'un recueil si utile. Souhaitons que les autres « actes » paraissent plus rapidement, et moins de dix ans après leur publication officielle.

J. Huby, S. J. — **Evangile selon saint Marc.** Traduction et Commentaire. — In-12 de XXIV-470 p. — Paris, Beauchesne, 1949.

C'est par cet ouvrage du regretté P. Huby qu'a été inaugurée en 1924 la collection « Verbum salutis », dont le succès a été immédiat, et qui compte actuellement quatorze volumes, tous consacrés au Nouveau Testament. Chaque édition de ce *Saint Marc* a été l'occasion de revisions et de mises au point qui ont légèrement augmenté le nombre de pages. C'est le P. H. lui-même qui a fait encore les retouches de cette 43e édition.

La méthode est restée identique. Très peu de discussions techniques. L'exégèse scientifique est supposée faite, et l'auteur, qui la connaît bien et qui y est passé maître, tire les conclusions théologiques, ascétiques ou même mystiques qui découlent du sens littéral strict. Il mettait ainsi en pratique, vingt-cinq ans d'avance, les recommandations faites avec insistance par Pie XII dans l'Encyclique *Divino afflante Spiritu*. C'est dire que l'ouvrage n'a pas vieilli : il convient toujours au public cultivé qui veut connaître, goûter, méditer la pure moelle de la doctrine évangélique.

Giovanni Hoyois. — **Eglise et vie rurale selon les enseignements pontificaux.** — In-12 de 50 p., 12 f. belges. — Liège, La Pensée Catholique, et Paris, Office général du Livre, 1949.

« Le plus souvent, quand on parle de la question sociale, on pense presque uniquement à la question ouvrière... Mais les autres milieux n'échappent pas aux transformations du monde présent... Plusieurs lettres et allocutions de S. S. Pie XII fourniraient, à qui les rassemblerait habilement, l'équivalent d'une véritable encyclique rurale. »

Répondant à ces préoccupations et suggestions que Mgr Charue, évêque de Namur, exprime dans la préface qu'il n'a pas dédaigné de donner à ce précieux opuscule, l'auteur, « président de l'Action Catholique des hommes » a rassemblé et mis en ordre logique les enseignements des papes Léon XIII, Pie XI et surtout Pie XII (qui s'est plus que ses prédécesseurs penché sur les problèmes de la vie rurale). Ces 13 chapitres, brefs mais pleins de doctrine, constituent une sorte de cadre social qui doit être médité et appliqué par nos chers confrères curés de campagne. « La vie agricole, écrit Pie XII (Lettre au R. P. Archambault, président des Semaines Sociales du Canada, *A. A. S.*, nov. 1947, p. 479) mérite des égards spéciaux... alors que trop souvent l'attention des sociologues et des hommes politiques se porterait de préférence sur les problèmes soulevés par les concentrations de la grande industrie ».

Mgr J.-P. Martin. — **La Nonciature de Paris... sous le règne de Louis-Philippe (1830-1848).** — In-8 carré de 350 p. — Paris, Beauchesne, 1949.

C'est avec l'aide des Correspondances diplomatiques et de divers documents inédits des Archives secrètes vaticanes, que Mgr Jacques-Paul Martin, de la Secrétairerie d'Etat de Sa Sainteté, retrace l'histoire de la nonciature de Paris durant les 18 ans du règne de Louis-Philippe. L'ouvrage se divise naturellement en trois parties en raison des trois noms qui représentent alors la nonciature parisienne. De 1830 à 1831, c'est Mgr Lambruschini, qui est nonce. Il a vu avec douleur la révolution. Il garde ses sympathies profondes au régime disparu. Il constate avec peine les tendances anticléricales du nouveau gouvernement et de l'opinion française. Il a à résoudre de délicats problèmes : reconnaissance du nouveau roi, question du serment. Il montre constamment une certaine raideur, une intransigeance qui lui vaut la défiance du gouvernement et amène son rappel.

Pour lui succéder, on laisse un simple chargé d'affaires, Mgr Garibaldi. C'est un homme encore jeune,

mais plein de jugement, de dextérité, de prudence, d'esprit de conciliation. Il restera à la nonciature, — avec le titre d'internonce, à partir de 1836, — de 1831 à 1843. Et il exercera la plus heureuse influence, par son information précise et étendue, en ce qui concerne le choix des évêques. Il travaillera avec succès au maintien des trente diocèses non-concordataires, que l'opposition voulait faire supprimer, et à l'érection de l'évêché d'Alger, en 1838. Son action sera constamment heureuse et bienfaisante, quoique discrète et souvent cachée.

En 1843, arrive un nonce proprement dit, Mgr Fornari, qui restera jusqu'en 1850 et assistera par conséquent à la chute de la monarchie de juillet. Son attitude sera plus rigide que celle de Mgr Garibaldi, mais il aura l'honneur de mettre en marche deux mouvements très importants pour l'évolution de l'Eglise de France : d'une part, le recul du gallicanisme et le retour au droit canonique, en ce qui concerne les droits des religieux, dans l'exemption ; d'autre part, le triomphe de la liturgie romaine sur les diverses liturgies gallicanes, variant de diocèse à diocèse.

Avec des caractères différents, ces trois hommes, Lambruschini, Garibaldi, Fornari, ont donc admirablement œuvré chez nous, en faveur de l'unité catholique. On trouvera dans ce beau volume de nombreux détails peu connus sur les prélats les plus illustres de l'Eglise de France : Mgr Affre, Mgr Matthieu, de Besançon, surtout, et beaucoup d'autres. On ne saurait que louer l'auteur de la richesse de son information et de sa haute et sereine impartialité.

André CHAGNY. — **Cluny et son empire.** — In-12 de 344 p., avec 16 gravures, 380 f. — Paris et Lyon, Vitte, 1949.

Cette 4e édition d'un ouvrage estimé pour sa documentation et pour sa valeur littéraire a tenu compte des travaux les plus récents pour préciser certains points d'histoire. M. C. raconte les origines, l' « envolée », la « conquête » de la grande abbaye ; il fait assister à l'activité religieuse, intellectuelle, artistique, sociale et même politique des moines et de leurs chefs. Une ample bibliographie permettra aux érudits d'orienter avec sûreté leurs recherches. L'ouvrage, qui se lit avec plaisir, donne une vue d'ensemble sur une des plus belles réalisations dues aux fils de S. Benoît.

Gaëtan BERNOVILLE. — **Le Père Gaillard. Un apôtre rural de l'enfance abandonnée.** — In-8 de 246 p., 300 f. — Paris, Bonne Presse.

Si le P. Gaillard fut un saint, et il semble bien, ce fut un saint d'un autre âge, pas nécessairement très reculé.

Sorti d'une famille bourgeoise de grande lignée, qui n'a rien de commun avec une certaine bourgeoisie pantouflarde et timorée, il était doué supérieurement quant à l'intelligence. Plutôt que de briller dans le monde, il résolut de se consacrer à Dieu et aux pauvres. Il quitta lui-même le confortable et combattit, par ses écrits et ses exemples, les idéologies progressives et délétères qui ont ruiné la société française.

Nouveau Vincent de Paul, il s'attacha au problème de l'Enfance abandonnée et fonda, vers 1840, aux environs de Poitiers l'association des *Pauvres Filles de la Ste Vierge et de Ste Philomène,* qui groupe en communauté, avec une sublime audace, des jeunes filles affligées d'une disgrâce physique, mais capables d'élan surnaturel.

Le but de cette association fut de soulager l'infortune en se consacrant au soin d'enfants malades ou abandonnées. Ces enfants, le P. Gaillard se défend d'en faire des poules mouillées, des mijaurées, des déclassées. Engagé lui-même dans un idéal de vie effacée, laborieuse, il rêve de les habituer à une vie très pauvre, mettant l'éducation bien au dessus de l'instruction. Il les destine aux travaux de la campagne, en raison de leur vertu tonifiante et formatrice, et se propose d'en faire, au besoin, des servantes à l'antique manière. Il avait, lui dit un jour un de ses directeurs, tous les défauts pour réussir en de pareilles œuvres, et il y réussit en effet. Il fut ainsi un véritable « pionnier de l'action rurale ».

Ses études sur les enfants trouvés furent remarquées par Lamartine qui, avec Montalembert, les défendit à la tribune du Parlement. Toutefois il ne put empêcher le vote de la loi qui mit fin au système des tours illustré par S. Vincent de Paul.

Biographie très édifiante, rendue plus attrayante encore par l'art évocateur et le talent de l'auteur.

J. SOILLE. — **L'abbé François-Joseph Delfosse,** *prêtre-missionnaire en Brabant-Wallon, sous la Révolution française, fondateur de la Congrégation des Sœurs de l'Union au Sacré-Cœur, 1769-1848.* — In-8 de 176 p. — Editions J. Duculot, à Gembloux (Belgique).

A l'occasion du centenaire de sa mort, on nous donne une biographie fort curieuse d'un prêtre zélé et pieux qui fonda, au lendemain de la Révolution, une communauté de Sœurs enseignantes, qu'on appela d'abord « Filles de Bonne Volonté », ou « Filles retirées », et dans le peuple « les Marolles », mais dont le nom exact fut « Sœurs de l'Union au Sacré-Cœur ».

L'auteur a eu soin de replacer son héros dans le cadre du temps. Il nous ouvre de la sorte des aperçus intéressants sur la vie des prêtres en Belgique, sous la Révolution, sous l'Empire, et sous le régime hollandais avant la libération de la Belgique, en 1830. L'abbé Delfosse était l'ami de ce Corneille Stevens, grand-vicaire de Namur, qui devint, à son corps défendant, le porte-drapeau d'une secte dite des « Stevenistes », et qui est le pendant de notre « petite Eglise », en lutte contre le Concordat et finalement schismatique. Stevens lui-même cependant ne fut pas schismatique. Inutile de dire que l'abbé Delfosse ne le fut pas davantage et que sa mémoire mérite le respect et même l'admiration.

Camille PETIT. — **L'Ecole de l'Immaculée-Conception de Saint-Dizier (1849-1949). Pages d'histoire.** — Gr. in-8 de 148 p. — Chez l'auteur, Directeur de l'Ecole, à Saint-Dizier (Hte-Marne), 1949.

L'Ecole secondaire libre de l'Immaculée-Conception de Saint-Dizier vient de célébrer le centenaire de sa fondation. La cérémonie, présidée par le cardinal Gerlier, a revêtu l'éclat qui convenait à son glorieux passé.

Cette Ecole, on la nomme encore, dans la région, le « collège de Saint-Dizier », bien qu'en 1880 une loi ait interdit aux établissements privés de porter ce titre. De par la situation topographique de la ville, à la limite des départements de la Meuse, de la Marne et de l'Aube, elle a connu une assez grande prospérité. En 1875 elle comptait 300 élèves.

C'est son histoire que M. le chanoine Petit présente au public. Et cette histoire, parfois dramatique, n'intéressera pas seulement les nombreux amis et anciens élèves de « ce beau Collège, une de nos citadelles », disait Veuillot en 1871, mais tous ceux que les développements pénibles et les incessantes luttes de l'enseignement libre en France ne sauraient laisser insensibles. On y voit, pris sur le vif, le heurt incessant de beaux dévouements aux prises avec des difficultés administratives, accrues par des menées antireligieuses et compliquées encore par les désas-